



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **lundi 04 mai 2026**

Présent(s) : M. Alain DESOEUVRES, Président de la CRTIS.

Mrs Salvador GARCIA (18), Jean-Claude CLOUVET (18), Frédéric DEMAY (28), Jean Pierre MASSON (36), Francis MAZAUFROY (37), Guy MALBRAND (37), Maurice FOURNILLON (41), Gilbert BECU (45) et Jean Paul MARCHAL (FAFA).

Excusé(s) : M. Eric JOUBERT (45).

Assistent : Mme Cindie HUDE, Assistante Administrative Terrains et Pôle Sportif.

- **DATE DE LA PROCHAINE REUNION CRTIS** : **30 JUIN 2026**
- **INFORMATIONS** : Les membres de la C.R.T.I.S. souhaitent à Éric JOUBERT un prompt rétablissement.
- Adresse mail CRTIS : terrains@centre.fff.fr et chude@centre.fff.fr

Glossaire :

- **CFTIS** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- **CRTIS** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- **CDTIS** : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives
- **AOP** : Arrêté d'Ouverture au Public
- **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité
- **AAC** : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
- **SYN** : Terrain Synthétique
- **PN** : Pelouse Naturelle
- **M² HS** : Surface Hors Sanitaire
- **API** : Avis Préalable Installation
- **APE** : Avis Préalable Eclairage

CONTRÔLE DES PELOUSES DE T1 À T3 : 105 X 68

Ce contrôle **est exigé tous les 5 ans** à partir du niveau T3 en fonction de :

- Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- Pour un changement de pelouse ou moquette
- Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation.

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE :

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y a des finances de vos communes

Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.

PRENDRE NOTE :

- **Référents « Aire de jeu » :**
 - Jean Paul MARCHAL : jpfmarchal@orange.fr
 - Alain DESOEUVRES : adesoeuvres@centre.fff.fr
- **Référents « Eclairage » :**
 - Eric JOUBERT : ejoubert@loiret.fff.fr
 - Guy MALBRAND : guymalbrand@sfr.fr

RETOUR DE LA C.F.T.I.S. SUR LES CLASSEMENTS SUIVANTS :

La C.F.T.I.S. confirme aux procès-verbaux n°9 du 26/03/2026 et n°10 du 23/04/2026, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°5 du 10/03/2026.

BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 5 - NNI 180330105

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau **T3 SYN jusqu'au 01/10/2030.**

CHINON - STADE DE LA PLAINE DES VAUX 1 - NNI 370720101

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau **T3 SYN jusqu'au 18/11/2030.**

ORLEANS - GYMNASE PALAIS DES SPORTS - NNI 452349914

- Rapport de visite du 02/04/2025 effectué par M. Alain DESOEUVRES et M. Guy MALBRAND, membres C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau **Futsal 1 jusqu'au 26/03/2031.**

CHARTRES - GYMNASSE DE LA MADELEINE - NNI 280859902

Elle constate la non-conformité majeure suivante (pour le Niveau Futsal 2) :

- Absence d'un local pour le contrôle antidopage (Art. 1.5.5)

Elle rappelle que pour le niveau Futsal 2, les installations sportives doivent disposer d'un parc de stationnement réservé pour les véhicules des joueurs et officiels comportant, au minimum (sécurisé pour 5 véhicules légers, hors d'atteinte du public, avec un accès protégé aux vestiaires. Il peut être temporaire, pour la durée de l'événement (Art.3.1.4). Il est recommandé que ce dispositif soit permanent.

Elle rappelle également que le flux des spectateurs doit être séparé et protégé de celui des acteurs du jeu (joueurs, joueuses arbitres et délégués).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau **Futsal 3 jusqu'au **26/03/2036**.**

BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 1 - NNI 180330101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 12/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable Eclairage (APE) en date du 05/03/2026 pour un classement en niveau E3

Les résultats photométriques théoriques étant conformes, la CFTIS émet un **Avis Préable Eclairage FAVORABLE pour un classement en niveau **E3** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

CHECY - TERRAIN DES PÂTURES - NNI 450890103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission statue sur les non-conformités suivantes :

- Les abords du terrain de cette installation, partie en extension du complexe sportif ne sont pas clos conformément au Règlement mais la Commission prend acte que le Règlement du P.P.R.I. en vigueur n'autorise plus les clôtures sur cette zone. Elle note cependant que la réalisation d'une protection de l'aire de jeu (main courante) a été autorisée.
- L'aire de jeu mesure 105 m de longueur x 60 m de largeur (le requis pour une création de terrain en Niveau T5 est de 68 m) mais la Commission note que l'avis préalable défavorable a été rendu le 27/01/2026, les travaux étant terminés. La parcelle privée contiguë au terrain qui aurait pu permettre une largeur de 68 m est également soumise au P.P.R.I. et aurait augmenté l'impact environnemental de cette réalisation. Le projet a par ailleurs été étudié en gazon synthétique, mais sans succès compte tenu des contraintes imposées par la Loi sur l'eau sur ce site d'une part, et de la zone classée par les A.B.F. d'autre part.

En conséquence, la Commission décide de ne pas retenir ces non-conformités pour un Niveau T5. Elle prend note toutefois des non-conformités mineures suivantes :

- Présence de 2 tampons en fonte et couvercles d'arrosage à l'arase dans la zone de sécurité à protéger par un gazon synthétique collé.
- Les 2 tracés des points de pénalty sont de forme ovale et situés à une distance de 11,30m de la ligne de but, ils sont à retracer correctement avant le prochain match officiel.

Une attention particulière devra également être apportée aux repères PliFix qui sont en surélévation par rapport au couvert végétal actuel (+/- 3 cm lors de la visite).

Au regard des éléments transmis et de la levée des non-conformités ci-dessous, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau **T5 PN jusqu'au 31/08/2026**.

CHECY - TERRAIN ANNEXE - NNI 450890102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 06/07/2027.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- Zone de sécurité inférieure à 2,50 m sur les longueurs bas et haut /pieds pivots buts de Foot A8 : reprendre le tracé en conséquence.
- Zone de sécurité inférieure à 2,50 m côté gauche avec une main courante mesurée à 2,37m de la ligne de but le jour de la visite. Revoir le tracé (déplacements des buts de Foot A11) ou reconsidérer l'existence de la main courante en conséquence.

Elle note les points sensibles suivants :

- Lisse de la main courante manquante sur la longueur partie basse pouvant entraîner des risques de blessure.
- Rauffraichissement (peinture) des poteaux de buts à prévoir.
- Le tracé du Foot A8 doit respecter les zones de sécurité réglementaires/médiane et lignes de but du terrain A11.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités ci-dessus, la C.F.T.I.S. **suspend le classement** de cette installation à la mise en conformité des zones de sécurité.

CHECY - TERRAIN HONNEUR - NNI 450890101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 04/10/2032.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- Tampon PVC non protégé dans la zone de sécurité
- La protection de l'aire de jeu est interrompue au niveau des bancs de touche. La commission demande que soit mise en place une protection de l'aire de jeu (main courante) continue derrière les abris de touche et recommande qu'elle soit positionnée à 1m derrière ces abris (Art 3.9.5).
- La lisse de la main courante est manquante dans deux angles du terrain.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités (photos à fournir), la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau **T4 PN jusqu'au 31/08/2026**.

ORLEANS - COMPLEXE SPORTIF DE LA SOURCE - NNI 452349915

Cette installation était classée en Niveau Futsal 2 jusqu'au 28/10/2031.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 1.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau **Futsal 1 jusqu'au 23/04/2031.**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BELLEVILLE SUR LOIRE - Foot A5 - NNI 180265501

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A5, pour un dossier FAFA.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau A5.

1.2 Confirmation de classement

JOUET SUR L AUBOIS - STADE MARCEL LAURENT 1 - NNI 181180101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Salvador GARCIA du 31/03/2026.
- Plan des vestiaires.
- AAC 299 personnes du 25/03/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 04/05/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

ST JUST - STADE MUNICIPAL - NNI 182180101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable installation de bancs de touche du 12/01/2026, ainsi que les documents suivants :

- Devis du 10/02/2026.
- Plan coté conforme (pour rappel les bancs joueurs sont de 2m50 minimum).

La C.R.T.I.S. reporte sa décision dans l'attente de la confirmation de la longueur des bancs.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BELLEVILLE SUR LOIRE - Foot A5 - NNI 180265501

Cet éclairage n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend note, après contrôle, que l'installation dispose d'un éclairage sur ce terrain A5.

2.2 Confirmation de classement

ST AMAND MONTROND - STADE ALPHONSE GESSET - NNI 181970101

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Christian DHORBAIT en date du 03/04/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 270 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,78
- Point bis : Conformes

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 04/05/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

AMILLY - TERRAIN A8 - NNI 280060102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Frédéric DEMAY du 23/03/2026.
- AAC 299 personnes du 29/01/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 04/05/2036.

AMILLY - Terrain A8 - NNI 280060103

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Frédéric DEMAY du 23/03/2026.
- AAC 299 personnes du 29/01/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 04/05/2036.

MAINTENON - Gymnase Du Collège Jean Racine - NNI 282989901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4.

- **Fournir plan du gymnase**
- AOP du 17/11/2021 notifiant 80 personnes en configuration Futsal

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 04/05/2036.

1.2 Confirmation de classement

AUTHON DU PERCHE - STADE ROBERT LANGE - NNI 280180101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 16/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Frédéric DEMAY du 18/12/2025.
- AAC 299 personnes du 14/04/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 04/05/2036.

SANCHEVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 283640101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 16/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Frédéric DEMAY du 21/04/2026.
- Plan des vestiaires.
- AAC 299 personnes du 30/04/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 04/05/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

JANVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 281990201

- Le stade se nomme désormais Stade Jean-Paul COUVRET (Délibéré du 05/12/2025).

Pris note.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

GALLARDON - STADE DE LA GRANDE VOIRIE - NNI 281680201

Cet éclairage est une création (APE du 30/01/2024).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY en date du 14/03/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0,72

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 04/05/2030.

JOUY - STADE MARCEL JARDE 2 - NNI 282010102

Cet éclairage n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY en date du 27/04/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 87 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,69

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 04/05/2028.

2.2 Confirmation de classement

AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIE - GYMNASSE CLAUDE PERROT - NNI 280159901

Cet éclairage est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 06/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau EFutsal 3 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY en date du 18/02/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 955 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,63

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 3 LED jusqu'au 04/05/2030.

AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIE - GYMNASSE RAYMOND THIERRY - NNI 280159902

Cet éclairage est classé en niveau EFutsal 4 jusqu'au 06/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau EFutsal 4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY en date du 18/02/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 198 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41

- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,53

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 4 LED jusqu'au 04/05/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

NOGENT LE ROI - STADE JULES BIGEARD 1 - NNI 282790101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 04/02/2027.

La C.R.T.I.S. précise que l'installation était initialement classée en niveau E6 suite à un relamping, avant d'être reclassée en niveau E7. Elle a pris connaissance des éléments suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY en date du 23/04/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 04/05/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VATAN - STADE LÉON FAVREAU 1 - NNI 362300101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/04/2026.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour la réhabilitation d'un bloc vestiaires, avec pour objectif le classement de l'installation en Niveau T5 minimum et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 14/04/2026
- Plan de situation et de masse du terrain
- Plan des vestiaires du 23/07/2024
- 2 vestiaires de 20m²HS + douches – WC – 2 urinoirs – lavabo (miroir)
- 1 vestiaire « arbitres » en 2 zones (8m² et 5m² HS) – 1 douche – WC – lavabo (miroir)
- Bureau pour délégués
- 2 vestiaires de +/- 13m²HS avec douches
- Aire de jeu de 105 x 68

La CRTIS attire l'attention sur :

- Sur la sortie des acteurs du jeu vers l'aire de jeu (sécurisation)
- Cette réhabilitation ne peut classer qu'un équipement (0101)

La CRTIS propose un avis favorable pour ce projet pour un T5 PN minimum (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MEZIERES EN BRENNE - STADE DE LA CAILLAUDERIE - NNI 361230101

Cet éclairage est une création.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Jean-Pierre MASSON en date du 07/04/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 81 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,24
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,49

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 04/05/2028.

2.2 Confirmation de classement

CHATEAUROUX - STADE DE BEAULIEU - NNI 360440901

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Jean-Pierre MASSON en date du 24/04/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,49
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,62

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 04/05/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

HUISMES - STADE ROLLAND RAFFAULT - NNI 371180101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 22/03/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Guy MALBRAND du 20/03/2026 sur la réhabilitation des vestiaires pour 20m² et 8m² HS.
- AAC du 20/03/2026 pour 299 personnes signée du Maire.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 04/05/2036.

MAZIERES DE TOURAINE - STADE FRED ASTON - NNI 371500101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN et du document suivant :

- Rapport de visite de Monsieur Francis MAZAUFRUY du 10/02/2026 (Rappel : banc « délégués » : 1m50).

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 04/05/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

CHINON – STADE DE LA PLAINE DES VAUX 1 – NNI 370720101

- Réception des tests in situ Labo des Sols du 19/01/2026

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S.

PERRUSSON – STADE DU PRES CLOS – NNI 371830101

- Le stade se nomme désormais Jean Paul SALMON (Délibéré du 05/12/2025).

Pris note.

NEUILLE PONT PIERRE – ESPACE MARINE COTTEREAU - NNI 371670201

- À la suite d'un rendez-vous en date du 18/03/2026 avec les propriétaires de l'installation, le club, Messieurs Alain DESOEUVRES et Francis MAZAUFROY, il a été constaté que des travaux de sécurisation doivent être réalisés. En effet, la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu est actuellement interrompue par l'accès à un parking, sans cheminement alternatif sécurisé.
- Par la suite, un courrier du Président de la Communauté de Communes Gâtine-Racan a été réceptionné, dans lequel celui-ci s'engage à effectuer les travaux nécessaires afin d'assurer la protection des joueurs.

La CRTIS prend acte de cet engagement et procédera à une visite de contrôle avant le 15/07/2026.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

DESCARTES - STADE DU RUTON 2 - NNI 371150102

Cette installation est une création destinée au Foot A8 pour les compétitions officielles féminines à 8 (APE du 11 juin 2025).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 LED et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Francis MAZAUFROY le 09/04/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,36
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,58

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 LED jusqu'au 10/03/2030.

2.2 Confirmation de classement

AZAY LE RIDEAU - STADE DE LA LOGE 1 - NNI 370140201

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 09/02/2026.

Au vu du relevé (U1h non conforme pour 194 lux relevés), la C.R.T.I.S. propose son utilisation jusqu'au 30/06/2026. Passée cette date, si aucun travaux ne sont réalisés, aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler pour la saison 2026/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ST PIERRE DES CORPS - STADE CAMÉLINAT 1 - NNI 372330101

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 19/01/2026.

Au vu du relevé (U1h et U2h non conformes pour 242 lux relevés), la C.R.T.I.S. propose son utilisation jusqu'au 30/06/2026. Passée cette date, si aucun travaux ne sont réalisés, aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler pour la saison 2026/2027.

TOURS - STADE DES TOURETTES 2 - NNI 372610302

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 15/01/2026.

Au vu du relevé (U1h et U2h non conformes pour 187 lux relevés), la C.R.T.I.S. propose son utilisation **jusqu'au 30/06/2026**. Passée cette date, si aucun travaux ne sont réalisés, **aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler pour la saison 2026/2027**.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BRACIEUX - Gymnase De Bracieux - NNI 410259901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4.

- **Fournir un AOP ou AAC.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 04/05/2036.

1.2 Confirmation de classement

DHUIZON - STADE PIERRE HUBERT 1 - NNI 410740101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 26/10/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 04/05/2036.

DHUIZON - STADE PIERRE HUBERT 2 - NNI 410740102

Cette installation était classée en niveau A8 PN jusqu'au 26/10/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 04/05/2036.

FAVEROLLES SUR CHER - STADE GUY LANGOU 1 - NNI 410800101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 01/07/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Messieurs Maurice FOURNILLON, Michel MARTIN et Steve CLERC du 18/04/2026.
- AOP du 28/02/2006.

La C.D.T.I.S. a relevé plusieurs non-conformités mineures :

- Le pourtour de la main courante doit être entièrement fermé.

- Le sautoir d'athlétisme doit être recouvert d'une moquette.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation au niveau **T4 PN prov jusqu'au 31/07/2026. Une fois les travaux de mise en conformité réalisés, un membre de la C.D.T.I.S. procédera à une visite de contrôle.**

FAVEROLLES SUR CHER - STADE GUY LANGOU 2 - NNI 410800102

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 01/07/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN.

La C.D.T.I.S. a relevé plusieurs non-conformités mineures :

- Les deux buts ne respectent pas les normes en vigueur (hauteur réglementaire : 2,44 m).
- Une chaîne doit être ajoutée à la main courante pour sécuriser l'accès au terrain, celle-ci étant actuellement absente.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation au niveau **T6 PN prov jusqu'au 31/07/2026. Une fois les travaux de mise en conformité réalisés, un membre de la C.D.T.I.S. procédera à une visite de contrôle.**

FAVEROLLES SUR CHER - STADE GUY LANGOU 3 - NNI 410800103

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 01/07/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN.

La C.D.T.I.S. a relevé plusieurs non-conformités mineures :

- Les deux buts ne respectent pas les normes en vigueur (hauteur réglementaire : 2,44 m).
- Une chaîne doit être ajoutée à la main courante pour sécuriser l'accès au terrain, celle-ci étant actuellement absente.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation au niveau **T7 PN prov jusqu'au 31/07/2026. Une fois les travaux de mise en conformité réalisés, un membre de la C.D.T.I.S. procédera à une visite de contrôle.**

FAVEROLLES SUR CHER - STADE GUY LANGOU 4 - NNI 410800104

Cette installation était classée en niveau A8 PN jusqu'au 01/07/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau **A8 PN jusqu'au 04/05/2036.**

FAVEROLLES SUR CHER - STADE GUY LANGOU 5 - NNI 410800105

Cette installation était classée en niveau A8 PN jusqu'au 01/07/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 04/05/2036.

LA FERTE IMBAULT - GYMNASE MUNICIPAL - NNI 410849901

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 21/06/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 04/05/2036.

LA FERTE ST CYR - STADE DE LA GARENNE - NNI 410850101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/06/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 04/05/2036.

MONTRICHARD VAL DE CHER - Gymnase Communautaire De Montrichard - NNI 411519902

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 30/08/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 04/05/2036.

MONTRICHARD VAL DE CHER - SALLE POLYVALENTE ET OMNISPORTS - NNI 411519901

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 04/05/2036.

NOUAN LE FUZELIER - GYMNASE MUNICIPAL - NNI 411619901

La C.R.T.I.S. prend note du mail du propriétaire de l'installation en date du 01/01/2026 nous informant de la mise en sommeil de l'installation classée niveau Futsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

ROMORANTIN LANTHENAY - STADE TOURNEFEUILLE 1 - NNI 411940201

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 07/03/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Messieurs Maurice FOURNILLON, Christophe ECHARDOUR et Steve CLERC du 16/04/2026.
- Plans
- AAC 299 personnes du 24/06/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 04/05/2036.

SELLES ST DENIS - GYMNASSE MUNICIPAL - NNI 412419901

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 04/05/2036.

SELLES ST DENIS - STADE CHRISTOPHE BEDARD 1 - NNI 412410101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 21/06/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 PN et du document suivant :

- Rapport de visite de Messieurs Maurice FOURNILLON, Christophe ECHARDOUR et Steve CLERC du 11/04/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 04/05/2036.

SELLES ST DENIS - STADE CHRISTOPHE BEDARD 2 - NNI 412410102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 21/06/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 04/05/2036.

ST LAURENT NOUAN - STADE VICTOR THIVIERGE 2 - NNI 412200102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN et du document suivant :

- AOP du 26/05/1999.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 04/05/2036.

THOURY - STADE MUNICIPAL - NNI 412600101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 21/06/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 04/05/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

CROUY SUR COSSON - STADE MUNICIPAL - NNI 410710101

La C.R.T.I.S. prend note du mail de la Mairie en date du 20/03/2026 nous informant de la mise en sommeil de l'installation classée niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

GY EN SOLOGNE - STADE DANIEL RAULT DIT POILU - NNI 410990101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 16/01/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN et du document suivant :

- Rapport de visite de Messieurs Maurice FOURNILLON et Alain DESOEUVRES du 08/04/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 04/05/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

NAVEIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 411580101

- Une visite de contrôle a été réalisée par Messieurs Alain Desoeuvres et Maurice Fournillon, dans la mesure où l'équipe première du club est susceptible d'accéder à la 1ère division Départementale. Par conséquent, l'installation devra être classée minimum au niveau T5.

La C.R.T.I.S. prend note du compte rendu envoyé au propriétaire de l'installation le 13 avril 2026.

BRACIEUX - STADE BEL AIR - NNI 410250101

Cette installation est en travaux.

Après un contrôle de la C.D.T.I.S. du 23/04/2026, cette installation reste à ce jour en travaux. Un courrier a été envoyé à la mairie afin de remettre le stade en conformité.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

NOYERS SUR CHER - STADE ROBERT BIGOT 1 - NNI 411640101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 03/10/2026 (APE du 19/03/2025).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 LED et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Maurice FOURNILLON en date du 27/03/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 168 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,69

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 04/05/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

MER - STADE BERNARD GUIMONT 4 - NNI 411360104

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 03/10/2026.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 08/04/2026 pour le remplacement de iodures métalliques en un éclairage en E5 LED et du document suivant :

- Une étude photométrique INEO pour E6 LED en date du 05/02/2026
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- Hauteur de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : BVP 528 T35
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46,3
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 277 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,83
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,58
- Points bis : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes. Une fois les travaux terminés, la C.D.T.I.S. effectuera un contrôle de classement.

NAVEIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 411580101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 03/10/2026.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 10/04/2026 pour le remplacement de iodures métalliques en un éclairage en E6 LED et du document suivant :

- Une étude photométrique CEPHEE pour E6 LED en date du 11/02/2026
- Dimension de l'aire de jeu : 104 x 67
- Implantation : Latérale 2 x 4 mâts
- 16m LB – 6m LT
- Hauteur de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : 4xWS 200 – 2 x220 – 2 x230
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur : **5000K**
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 166 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,72
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,82
- Points bis : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes. Une fois les travaux terminés, la C.D.T.I.S. effectuera un contrôle de classement.

VERNOU EN SOLOGNE - STADE LOUIS GOURY DU ROSLAND - NNI 412710101

Cet éclairage est une création.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 25/03/2026 pour un éclairage en E6 LED et des documents suivants :

- Une étude photométrique SCHREDER pour E6 LED en date du 15/04/2026
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts -LT 3m50 – LB **24m50 (préconise max 18m)**
- Hauteur de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Briteline GEN 2 et 3
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 176 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,57

- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,79

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes. Une fois les travaux terminés, la C.D.T.I.S. effectuera un contrôle de classement.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST BENOIT SUR LOIRE - GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 452709901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4.

- Rapport de visite de Messieurs SCHEURER Jean-Claude, Serge THOMAS et Gilbert BECU du 12/03/2026
- AAC 299 personnes du 12/03/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 04/05/2036.

1.2 Confirmation de classement

MEUNG SUR LOIRE - STADE LUCIEN OLLIVIER 1 - NNI 452030101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Messieurs Gilbert BECU et Christian GIROUX du 12/02/2026.
- AAC 299 personnes du 12/02/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 04/05/2036.

MEUNG SUR LOIRE - STADE LUCIEN OLLIVIER 2 - NNI 452030102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Messieurs Gilbert BECU et Christian GIROUX du 12/02/2026.
- AAC 299 personnes du 12/02/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 04/05/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

ORLEANS - STADE DE BELNEUF 3 - NNI 452340303

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A5, pour un dossier FAFA.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau A5.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

CHECY - COMPLEXE DES PATURES - NNI 450890101, 02 et 03

La C.R.T.I.S. prend acte des décisions de la C.F.T.I.S. du 23/04/2026 sur les classements proposés sur l'ensemble des installations.

Une fois les travaux terminés, la C.F.T.I.S. effectuera les contrôles et les classements des installations.

ORLEANS - GYMNASSE PALAIS DES SPORTS - NNI 452349914

- Rapport de visite du 02/04/2025 effectué par M. Alain DESOEUVRES et M. Guy MALBRAND, membres C.R.T.I.S.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 1 et transmet à la CFTIS.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST PRYVE ST MESMIN - STADE DU GRAND CLOS 1 - NNI 452980101

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 09/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et du document suivant :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Messieurs Alain DESOEUVRES et Eric JOUBERT du 02/03/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 377 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,64
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,85
- Points bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 04/05/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ST DENIS DE L HOTEL - STADE DES CRÉBÉZEAUX 1 - NNI 452730101

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 09/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau **E6** et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Eric JOUBERT en date du 03/03/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 211 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : **0,46 (0,5 minimum pour E5)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,65

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau **E6 jusqu'au 04/05/2028.**

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

